



## Assemblée générale

Distr. limitée  
9 décembre 2002  
Français  
Original: anglais

---

### Cinquante-septième session

### Deuxième Commission

Point 87 a) de l'ordre du jour

### Environnement et développement durable : mise en oeuvre d'Action 21 et du Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21

**Projet de résolution présenté par le Vice-Président de la Commission,  
M. Jan Kára (République tchèque), sur la base de consultations officielles  
concernant le projet de résolution A/C.2/57/L.45**

### Décennie des Nations Unies de l'éducation en vue du développement durable

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* le chapitre 36 d'Action 21 relatif à la promotion de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la formation, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992<sup>1</sup>,

*Réaffirmant* l'objectif de développement convenu au niveau international qui consiste à assurer l'éducation primaire pour tous en donnant, d'ici à 2015, à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires,

*Félicitant* la Commission du développement durable de la contribution qu'elle a apportée à la question de l'éducation en vue du développement durable depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement,

*Constatant avec satisfaction* que le Plan de mise en oeuvre adopté par le Sommet mondial pour le développement durable a confirmé l'importance de l'éducation en vue du développement durable et recommandé que l'Assemblée

---

<sup>1</sup> Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), vol. I : *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution 1, annexe II.



générale étudie la possibilité de proclamer une décennie de l'éducation en vue du développement durable, qui commencerait en 2005<sup>2</sup>,

*Soulignant* que l'éducation est un élément indispensable du développement durable,

1. *Décide* de proclamer Décennie des Nations Unies de l'éducation en vue du développement durable la période de 10 ans commençant le 1er janvier 2005;

2. *Désigne* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture comme organe responsable de la réalisation de la Décennie de l'éducation en vue du développement durable et lui demande d'élaborer un projet de programme d'application international, en précisant le rapport avec les programmes d'éducation existants, en particulier le Cadre d'action de Dakar adopté au Forum mondial sur l'éducation<sup>3</sup> et la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation<sup>4</sup>, en consultation avec l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales compétentes, les gouvernements, organisations non gouvernementales et autres parties intéressées, en vue de faire aux gouvernements des recommandations sur les moyens de favoriser et renforcer l'intégration de l'éducation en vue du développement durable dans leurs stratégies et plans d'action respectifs, au niveau approprié;

3. *Invite* les gouvernements à envisager d'inclure, d'ici à 2005, dans leurs stratégies et plans d'action respectifs, les mesures permettant de donner effet à la Décennie des Nations Unies de l'éducation en vue du développement durable, en tenant compte du programme d'application international que doit élaborer l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;

4. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session la question intitulée « Décennie des Nations Unies de l'éducation en vue du développement durable ».

---

<sup>2</sup> Voir *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

<sup>3</sup> Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Rapport final du Forum mondial sur l'éducation, Dakar, 26-28 avril 2000* (Paris, 2000).

<sup>4</sup> Voir résolution 56/116.